



ABONNEMENT TOULOUSE OLYMPIQUE SUPER XIII

SAISON 2024-2025

1/ COORDONNÉES DE L'ABONNÉ (merci de remplir toutes les champs)

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe : Mobile :
Email : Date de naissance :/...../.....
N° de licence TO XIII :
Étiez-vous abonné lors de la saison 2023-2024 : Oui Non Si oui, quel est votre n° abonné :

2/ SI ABONNÉ MINEUR, COORDONNÉES DU PAYEUR (merci de remplir toutes les champs)

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe : Mobile :
Email : Date de naissance :/...../.....
N° de licence TO XIII :

3/ ABONNEMENT (cochez la case pour souscrire à cet abonnement)

Pack
Privilège

- 10 matchs en Tribune Galia au tarif : **34€** (coût réel) via un don de 100€*
(plus le Championnat de France U19 Elite en lever de rideau)
- *Un don vous permet de diminuer le montant de votre impôt, à hauteur de 66 % du montant de votre don. Ainsi, en faisant un don de 100 €, vous déduisez 66 % de son montant de votre Impôt sur le Revenu net imposable, soit 66 € ; Et votre don vous revient à 34 € après réduction d'impôt.
- 10 matchs en Tribune Galia au tarif abonnement classique : **60€**
(plus le Championnat de France U19 Elite en lever de rideau)
- 10 matchs en Tribune Galia gratuit car je suis licencié à l'Association TO XIII pour la saison 24/25

4/ VALIDATION

Mode de règlement choisi :

- Espèces
 Chèque

Informations :

- Je ne souhaite pas recevoir la newsletter de l'Association TO XIII

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et déclare souscrire entièrement au contenu des conditions générales d'abonnement figurant ci-dessous, après en avoir pris connaissance.

NOM : Prénom :

Fait à : Le :/...../.....

SIGNATURE :



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT À L'ASSOCIATION TOULOUSE OLYMPIQUE XIII - SAISON 2024-2025

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les abonnements souscrits auprès de l'Association Toulouse Olympique XIII pour assister aux matchs de l'équipe de Toulouse Olympique Elite organisés au Stade des Minimes (Toulouse), à l'occasion du Championnat de France Super XIII de la Fédération Française de Rugby à XIII.

Ces conditions générales constituent les conditions essentielles et déterminantes de tout abonnement. La signature du formulaire de l'abonnement et/ou l'utilisation de la carte emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales. En conséquence, le signataire de l'abonnement, dénommé le PAYEUR, s'engage à communiquer les conditions générales dans leur intégralité à tout tiers désigné dans le formulaire comme ABONNÉ et/ou tout PORTEUR de la carte et à les informer que le fait d'être ABONNÉ et/ou PORTEUR de la carte emporte de leur part l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toute autre condition en contradiction avec les présentes conditions générales ne sera prise en compte que si elle est expressément acceptée de manière écrite par le CLUB.

Le fait pour le CLUB de ne pas se prévaloir à un moment quelconque d'une prérogative reconnue par les présentes conditions générales ne saurait être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite prérogative.

Chacune des stipulations des présentes conditions générales s'appliquera dans toute la mesure autorisée par la loi et la nullité en tout ou partie d'une clause serait sans influence sur le reste de cette clause et l'ensemble des autres clauses des présentes conditions générales.

2 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT

La souscription d'un abonnement pour une saison du Championnat Super XIII se fait avant le début, ou pendant, en fonction des conditions définies pour la saison. L'abonnement s'effectue au moyen du formulaire d'abonnement établi par le CLUB.

3 - CARTE

Il est remis à chaque ABONNÉ une carte conçue pour permettre l'accès de ce dernier au Stade des Minimes (Toulouse) pendant toute la période d'abonnement.

Chaque ABONNÉ pourra prêter sa carte à toute personne relevant de la même catégorie tarifaire que le dit ABONNÉ. Pour autant, chaque ABONNÉ est responsable de tout usage de sa carte et des risques que celle-ci pourrait subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit.

L'ABONNÉ ne pourra en aucun cas se prévaloir de l'utilisation de sa carte par un tiers pour refuser le règlement total ou partiel du prix de son abonnement auprès du CLUB.

4 - PRIX

Le prix de l'Abonnement est fixé selon le tarif en vigueur au jour de sa souscription ou de sa reconduction. Le prix est non révisable en cours de période d'abonnement, notamment quel que soit le nombre de matchs auxquels assistera l'ABONNÉ durant la période d'abonnement.

5 - PAIEMENT - MODALITÉS

Les abonnements sont payables d'avance au jour de leur signature par le PAYEUR.

Le prix est communément payable par chèque bancaire ou espèces.

6 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement Intérieur du Stade des Minimes s'impose au PAYEUR, à chaque ABONNÉ et à chaque UTILISATEUR. Le PAYEUR se porte par ailleurs garant du respect de ce règlement intérieur par tout bénéficiaire de son abonnement et tout utilisateur de sa carte.

7 - RESPONSABILITÉS

L'Association Toulouse Olympique XIII s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage et les règles de l'art dans sa profession. Le CLUB s'engage à faire son possible à l'effet de fournir à chaque ABONNÉ et aux UTILISATEURS de sa carte, l'accès au Stade des Minimes (Toulouse) pour les matchs auxquels l'abonnement donne droit. Aussi, le PAYEUR, les ABONNÉS et les UTILISATEURS ne pourront rechercher la responsabilité du CLUB qu'en prouvant un comportement fautif. La responsabilité du CLUB ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de force majeure. En tout état de cause, le CLUB restera étranger à tous litiges pouvant opposer le PAYEUR, chaque ABONNÉ et/ou tout UTILISATEUR à des tiers.

8 - RÉSILIATION DES ABONNEMENTS / DURÉE

Chaque abonnement est conclu pour toute la durée du Championnat de France Super XIII.

Tout abonnement pourra être immédiatement résilié par le CLUB, par simple lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de toute action du CLUB en dommages et intérêts ni de recouvrement des sommes restant dues : en cas de fraude, fausse déclaration et/ou falsification de pièces jointes par le PAYEUR et/ou l'ABONNÉ à l'occasion de la constitution et/ou souscription d'un abonnement ;

- en cas de fraude par l'ABONNÉ dans l'utilisation de sa carte ;
- en cas de violation du règlement intérieur du Stade des Minimes par le PAYEUR, l'ABONNÉ et/ou l'UTILISATEUR ;
- en cas de force majeure.

En cas de résiliation d'un abonnement, quelle qu'en soit la cause, l'ABONNÉ devra par restituer la carte à ses frais dans délai de 8 jours à compter de la date de résiliation de l'abonnement.

9 - FORCE MAJEURE

Le CLUB se réserve la possibilité de suspendre, reporter et/ou résilier ses prestations, sans pouvoir craindre un quelconque recours émanant du PAYEUR, des ABONNÉS et/ou UTILISATEURS, lorsque l'exécution de la commande confirmée sera rendue impossible, en raison de tout cas de force majeure, de cas fortuit ou de tout autre événement de nature à retarder, empêcher ou rendre économiquement exorbitante l'exécution des engagements du CLUB, tels que inondation, incendie, tempête, grève, lock-out, actes de gouvernement.

10 – EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Un duplicata vous sera remis, selon les conditions suivantes :

- attestation officielle de perte ou de vol
- copie de la carte d'identité nationale
- une franchise de 5€ à votre charge

Enfin, le CLUB signale qu'en cas de litige, les tribunaux du ressort du siège du CLUB seront seuls compétents.